

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE125921002

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Dr. Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 \$ taxes incluses (contrat: 13 349 982,95 + contingences: 2 002 497,44 \$ + incidences: 1 067 998,64) - Appel d'offres public 10051 - 3 soumissions

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 23 août 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont - La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 15 août 2012

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE125921002 nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Dr. Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 \$ taxes incluses (contrat: 13 349 982,95 + contingences: 2 002 497,44 \$ + incidences: 1 067 998,64) - Appel d'offres public 10051 - 3 soumissions

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE125921002.....	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE125921002

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Dr. Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 \$ taxes incluses (contrat: 13 349 982,95 + contingences: 2 002 497,44 \$ + incidences: 1 067 998,64) - Appel d'offres public 10051 - 3 soumissions.

À sa séance du 1^{er} août 2012, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1115191006. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M\$.

Le 8 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE125921002 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont exposé le contexte du projet. Au cours des quatre prochaines années, des travaux majeurs devront être entrepris sur le réservoir et la station de pompage McTavish, ainsi que sur les conduites situées à la sortie de la station de pompage de ce réservoir. Pour ce faire, des travaux préalables et des modifications du réseau environnant le réservoir sont nécessaires afin de maintenir et d'assurer l'alimentation en eau potable des citoyens lors de ces travaux d'envergure. De plus, la configuration actuelle du réseau d'aqueduc principal et la dégradation avancée des conduites d'eau ayant atteint la fin de leur durée de vie utile requièrent des interventions urgentes afin d'assurer et de sécuriser l'alimentation en eau des citoyens de la zone desservie. Ces interventions permettront de consolider la totalité des infrastructures à long terme, aussi bien pour le réseau principal d'aqueduc que les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux sur l'avenue Des Pins depuis la rue McTavish jusqu'à la rue Durocher et sur l'avenue du Dr. Penfield depuis la station de pompage jusqu'à l'avenue Des Pins. Ces travaux comprennent :

- la construction d'une conduite d'aqueduc principale de 1200 mm sur l'avenue Dr. Penfield depuis la station de pompage McTavish jusqu'à l'avenue des Pins;
- la construction d'une conduite d'aqueduc principale de 1200 mm sur l'avenue Des Pins depuis l'avenue Dr. Penfield jusqu'à la rue Durocher;
- la construction d'une deuxième conduite d'aqueduc principale de 900 mm sur l'avenue Dr. Penfield depuis la station de pompage McTavish jusqu'à l'avenue des Pins;

- la construction de deux conduites principales de 900 mm sur l'avenue Des Pins entre la rue McTavish et l'avenue Dr. Penfield;
- la construction d'une conduite secondaire d'aqueduc de 300 mm et d'une conduite secondaire d'égout (diamètre variable) sur l'avenue Des Pins depuis la rue McTavish jusqu'à la rue Durocher;
- la construction d'une conduite secondaire d'aqueduc de 200 mm et d'une conduite secondaire d'égout de 400 mm sur l'avenue Dr. Penfield entre la station de pompage McTavish et l'avenue des Pins;
- la construction d'une chambre de vannes de 1200 mm et de raccord 900 mm sur l'avenue Dr. Penfield près de l'avenue Des Pins;
- la construction de deux chambres de vanne de 900 mm sur l'avenue Des Pins entre la rue McTavish et l'avenue Dr. Penfield;
- un débitmètre sera installé dans une chambre dédiée sur le 1200mm de l'avenue Dr. Penfield;
- tous les travaux connexes reliés à l'intervention.

Au total, 14 entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres. Trois seulement ont déposé une soumission. Cinq preneurs sont des sous-traitants, deux autres ont jugé les délais trop courts, un autre a indiqué avoir un carnet de commande trop chargé, un autre a renoncé à soumissionner parce qu'il a mal interprété le cahier des charges et deux entreprises n'ont pu être rejointes.

Les trois soumissions ont été jugées conformes.

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 15 352 480,39 \$ (taxes incluses), soit un écart à la hausse de 9,02% par rapport à l'estimé de soumission. Cet écart est principalement dû aux travaux sur les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout puisqu'au niveau du bordereau des prix des conduites principales, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé de soumission est de seulement 1,94%. De façon générale, l'estimé de soumission a sous-évalué les montants alloués à la signalisation répartis dans l'ensemble des bordereaux. De plus, il est possible que le taux de pose prévu par le soumissionnaire soit plus faible que celui estimé par la DEP, ne tenant pas forcément toujours compte de certaines conduites en tranchée commune. Enfin, la présence importante de roc a pu pousser le soumissionnaire à la prudence, notamment sur les conduites secondaires.

Les membres de la commission ont manifesté une certaine préoccupation quant à la période de l'appel d'offres qui s'est tenue en partie durant les vacances annuelles de la construction. Les représentants du Service de l'eau ont expliqué que cette période ne touchait pas vraiment le secteur du génie civil.

Les membres ont aussi reçu des réponses relativement aux contraintes relatives à la présence de roc et à son impact sur les coûts et sur l'évolution du chantier. Il a été expliqué qu'il serait sans doute impossible de récupérer toutes les tranchées existantes, dans la mesure où les réseaux primaires et secondaires sont plus que centenaires dans ce secteur et que les normes d'installation ont bien changé depuis cette époque.

Par ailleurs, des données géotechniques ont permis de pondérer les coûts associés au roc et d'ajuster l'estimation en conséquence.

Les membres de la commission ont souligné la qualité de l'estimation réalisée, cette dernière étant inférieure de 9 % par rapport au prix soumis par l'adjudicataire.

Enfin, les membres de la commission ont manifesté leur malaise récurrent face à l'identité de l'adjudicataire et à la perception publique quant à la décision de lui octroyer un tel contrat, surtout compte tenu de l'actualité entourant le propriétaire de cette entreprise. Ils ont cependant reconnu la validité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à la majorité, le constat suivant, avec la dissidence du conseiller Gadoury.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables du Service de l'eau sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE125921002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.